

Effacer

Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont nécessaires pour traiter votre demande. Les renseignements confidentiels le demeureront sauf dans la mesure prévue par les lois administrées par la Commission des transports du Québec. La communication de renseignements à un autre organisme public, s'il y a lieu, ainsi que l'utilisation de ceux-ci à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification est strictement encadrée par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

IMPORTANT

- La section « [Documents exigés](#) » vous renseigne sur les documents que vous devez joindre à votre demande selon la période.

1 – Identification du demandeur

Nom de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Autre nom sous lequel vous faites affaires, s'il y a lieu

Coordonnées*

Numéro

Rue

App., bureau, local

Case postale

Route rurale

Succursale

Information supplémentaire

Québec

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Poste

Ind. rég. Cellulaire

Ind. rég. Télécopieur

Courriel

* La Commission privilégie l'utilisation du courriel pour la transmission des correspondances. En l'absence d'un courriel, les correspondances sont transmises par télécopieur ou par la poste. Vous devez aviser la Commission de tout changement dans les meilleurs délais.

2 – Directeur de courtage

Nom

Prénom

Je déclare que je ne suis pas inscrit au Registre du camionnage en vrac.

Signature

Année

Mois

Jour

Suivant >>

3 – Permis visés

Écrire le ou les numéros de permis visés par la demande de renouvellement.

Numéro de permis

Numéro de permis

Numéro de permis

Numéro de permis

Numéro de permis

Numéro de permis

Numéro de permis

Numéro de permis

Numéro de permis

Numéro de permis

4 – Déclaration et signature

Je déclare que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts.

En transmettant ce formulaire, j'accepte que les renseignements prévus à l'article 26 du *Règlement intérieur et de procédure de la Commission des transports du Québec* soient diffusés, s'il y a lieu, dans l'avis public disponible sur le site Internet de la Commission.

Nom (en majuscules)

Fonction

Signature

Année

Mois

Jour

Fausse déclaration

Quiconque fait une fausse déclaration ou fournit de faux renseignements commet une infraction et est passible, en plus des frais, des peines prévues par la loi et d'une sanction par la Commission.

Pour vous assurer qu'il n'y a pas d'erreurs, cliquer sur le bouton « Valider » lorsque vous aurez terminé de remplir le formulaire.

Valider

Sauvegarder

Imprimer

Documents exigés

Vous devez joindre l'ensemble des documents exigés à l'appui de votre demande. S'il manque des documents, le traitement de votre demande sera retardé et vous vous exposez à ce qu'une décision soit rendue avec l'information partielle disponible au dossier.

La demande de renouvellement de permis de courtage se réalise en deux étapes :

Étape 1 : Dans les 10 jours suivant la fin de la période d'abonnement :

- ✓ Formulaire de demande CTQ-395 *Renouvellement de permis de courtage (camionnage en vrac)*.
- ✓ Déclaration assermentée à l'effet que les articles 1230, 1304 et 1339 à 1343 du *Code civil* ont été appliqués relativement à la contribution de base, s'il y a lieu.
- ✓ Contrat d'engagement du directeur de courtage.
- ✓ Description des fonctions du directeur de courtage.
- ✓ Déclaration assermentée du directeur de courtage à l'effet qu'il n'a pas d'intérêt direct ou indirect dans une entreprise de transport susceptible de le placer en conflit d'intérêt.
- ✓ Résolution **signée par tous les administrateurs** du conseil d'administration autorisant l'embauche du directeur de courtage.
- ✓ Copie des contrats d'abonnement certifiée conforme à l'original, datée et signée par le directeur.
- ✓ Liste des abonnés (remplir le formulaire [CTQ-307 Courtage, liste des abonnés](#)).
- ✓ Résolution écrite **signée par tous les administrateurs** autorisant la présentation de la demande ou extrait du procès-verbal adoptant une résolution. La résolution écrite est un document qui confirme que les administrateurs sont en accord avec la présente demande. La résolution doit être **signée par tous les administrateurs** de l'entreprise inscrits au Registraire des entreprises.
- ✓ Pour les postes **détenant plus d'un permis** (article 6 du *Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac*) : Déclaration sous serment (affidavit).

Étape 2 : Dans les 40 jours suivant la fin de la période d'abonnement :

- ✓ Prévisions de revenus et dépenses.
- ✓ Résolution écrite **signée par tous les administrateurs** confirmant l'adoption des prévisions budgétaires ou extrait du procès-verbal adoptant une résolution. La résolution doit être **signée par tous les administrateurs** de l'entreprise inscrits au Registraire des entreprises.
- ✓ **Si modification d'un règlement des services de courtage**, remplir le formulaire [CTQ-306 Demande autre que les demandes de permis et de renouvellement de courtage \(camionnage en vrac\)](#) avec les documents exigés.

Tarif

Le paiement que vous devez joindre à votre demande est disponible sur votre avis de renouvellement.

Transmission de la demande

Faites parvenir le formulaire accompagné du paiement et des documents exigés :

Par la poste : Commission des transports du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5

Pour nous joindre

Site Internet : www.ctq.gouv.qc.ca

Par téléphone : Région de Montréal : 514 873-6424
Ailleurs : 1 888 461-2433